

TARIFS HT PAR EXERCICE SOCIAL

BARS & RESTAURANTS À AMBIANCE

À AMBIANCE MUSICALE · SANS DIFFUSIONS MUSICALES ATTRACTIVES

TARIFS 2026 · POLYNÉSIE FRANÇAISE

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

AMBIANCE MUSICALE SANS ATTRACTIF

Grille tarifaire applicable aux **bars et restaurants à ambiance musicale, sans diffusions musicales attractives** (ni danse, ni karaoké, ni animations en musique). Le montant des droits est fonction du **chiffre d'affaires HT** réalisé au cours de l'exercice social, selon les régimes Tarif réduit et Tarif réduit protocolaire.

TARIF RÉDUIT

Avec déclaration préalable

Le tarif réduit tient compte de la **réduction de 20 %** accordée aux clients ayant signé un contrat avec la Sacem avant de diffuser de la musique dans leur établissement.

TARIF RÉDUIT PROTOCOLAIRE

Réduction supplémentaire

Pour les adhérents à un organisme signataire d'un **accord de partenariat** avec la Sacem : une réduction supplémentaire s'applique sur le tarif réduit (= tarif réduit protocolaire).

TARIF DE BASE · CA JUSQU'À 89 498 805 XPF HT

GRILLE DES FORFAITS

TRANCHE	CHIFFRE D'AFFAIRES HT	TARIF RÉDUIT	T.R. PROTOCOLAIRE
Tranche 1	Jusqu'à 5 966 587 XPF *	89 436	64 394
Tranche 2	Au-delà de 5 966 587 et jusqu'à 11 933 174 XPF	187 004	134 642
Tranche 3	Au-delà de 11 933 174 et jusqu'à 17 899 761 XPF	308 962	222 452
Tranche 4	Au-delà de 17 899 761 et jusqu'à 23 866 348 XPF	422 790	304 409
Tranche 5	Au-delà de 23 866 348 et jusqu'à 29 832 935 XPF	524 422	377 585
Tranche 6	Au-delà de 29 832 935 et jusqu'à 35 799 522 XPF	642 315	462 467
Tranche 7	Au-delà de 35 799 522 et jusqu'à 41 766 109 XPF	756 143	544 424
Tranche 8	Au-delà de 41 766 109 et jusqu'à 47 732 696 XPF	878 101	632 233
Tranche 9	Au-delà de 47 732 696 et jusqu'à 53 699 283 XPF	975 668	702 481
Tranche 10	Au-delà de 53 699 283 et jusqu'à 59 665 870 XPF	1 097 626	790 291
Tranche 11	Au-delà de 59 665 870 et jusqu'à 65 632 457 XPF	1 207 390	869 321
Tranche 12	Au-delà de 65 632 457 et jusqu'à 71 599 044 XPF	1 317 153	948 350
Tranche 13	Au-delà de 71 599 044 et jusqu'à 77 565 631 XPF	1 426 914	1 027 378
Tranche 14	Au-delà de 77 565 631 et jusqu'à 83 532 218 XPF	1 536 678	1 106 408
Tranche 15	Au-delà de 83 532 218 et jusqu'à 89 498 805 XPF	1 646 440	1 185 437

Tarifs HT par exercice social, en XPF. (*) Le forfait de la tranche 1 constitue un minimum par exercice social, sans fractionnement au regard de la période d'exploitation effective ni plafonnement au regard du CA réalisé.

— PLAFONNEMENT EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES

PLAFONDS EN POURCENTAGE

Le montant des droits relevant de la grille ne peut être supérieur au résultat obtenu par l'application des taux ci-après sur le chiffre d'affaires HT retenu :

TRANCHES 2 · 3 · 4		TRANCHES 5 À 10		TRANCHES 11 À 15	
2,18 %	1,57 %	1,98 %	1,43 %	1,84 %	1,32 %
TARIF RÉDUIT	T.R. PROTOCOLAIRE	TARIF RÉDUIT	T.R. PROTOCOLAIRE	TARIF RÉDUIT	T.R. PROTOCOLAIRE

Plafonnement appliqué sur le chiffre d'affaires HT des tranches concernées.

— CHIFFRE D'AFFAIRES AU-DELÀ DE 89 498 805 XPF HT

PART FORFAITAIRE + PROPORTIONNELLE

Au-delà de **89 498 805 XPF HT**, le calcul des droits s'effectue en additionnant :

A	PART FORFAITAIRE Le forfait de la tranche maximale du forfait de base (Tranche 15), au tarif réduit protocolaire.	1 185 437 XPF
+	PART PROPORTIONNELLE · 1,30 % Application du taux de 1,30 % (tarif réduit protocolaire) sur la part du chiffre d'affaires dépassant 750 K€.	1,30 %

PLAFOND DE L'ASSIETTE

L'assiette prise en compte pour le calcul de la part proportionnelle ne peut dépasser **85 % de la totalité du chiffre d'affaires** réalisé.

— BON À SAVOIR



Le tarif réduit tient compte de la réduction de 20 % accordée aux clients ayant signé un contrat avec la Sacem avant de diffuser de la musique. **Les adhérents** à un organisme signataire d'un accord de partenariat avec la Sacem peuvent bénéficier d'une réduction supplémentaire sur le tarif réduit (= tarif réduit protocolaire).

La musique accompagne nos vies depuis 1851, et la SACEM accompagne celles et ceux qui la créent. Société à but non lucratif, la SACEM Polynésie contribue à la vitalité et au rayonnement de la création musicale du fenua, via un soutien quotidien à des projets culturels et artistiques.



PLUS DE 96M
D'ŒUVRES FRANÇAISES
& INTERNATIONALES



PLUS DE 750
CRÉATEURS & ÉDITEURS
RÉMUNÉRÉS

Ensemble, faisons vivre
la musique du fenua



5 ARCHIPELS
DE POLYNÉSIE
COUVERTS

Société · Marquises · Tuamotu
Gambier · Australes



PRINCIPALE
RÉMUNÉRATION
DES CRÉATEURS

auteurs, compositeurs, éditeurs



UN ACTEUR CULTUREL
LOCAL ENGAGÉ
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE